

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 janvier 2026, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement 2025-776 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2026 »

Ce règlement a pour objet de déterminer les taux de taxe foncière et de compensation pour les divers services octroyés par la Municipalité afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2026.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 14 JANVIER 2026.



Benoit Tremblay
Directeur général